

DÉPARTEMENT DU
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022
N°2022.06.02

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 7 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	22	
Absents représentés	11	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART,

Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Cristina MESLET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE,

Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Guy PICARLE	représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE	représenté par Francis GAUMY
Françoise MASSOUBRE	représentée par Martine MEZONNET
Josiane MARION	représentée par Nadine DAMBRUN
Gilles REYROLLE	représenté par Christian DURANTIN
Valérie BERTHEOL	représentée par Michel PREAU
Béatrice STABAT-ROUSSET	représentée par Cristina MESLET
Damien PESSOT	représenté par Jean-François VIGUES
Aurélien BAZIN	représenté par Vivien GOURBEYRE
Marie-Laure LANCIAUX	représentée par Dominique MOLLE

Christian Durantin a été nommé secrétaire de séance.

ADHESION DE LA COMMUNE AU CONSEIL METROPOLITAIN DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CMSPD)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Métropolitain du 2 juillet 2021 et du 11 juillet 2022,

Vu le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la Commune de Beaumont,

Considérant l'intérêt que la Commune adhère au Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance afin de mener des actions cohérentes sur le territoire métropolitain et compléter les actions du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance sur la Commune de Beaumont,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune au Conseil Métropolitain de Sécurité et de prévention de la délinquance.
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les demandes et modalités nécessaires.

LE MAIRE

Jean-Paul CUZIN

